

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM 1999-09-53](#)[Item Marie Moret à la Société du Familistère de Guise Dequenue et Cie, 30 août 1893](#)

Marie Moret à la Société du Familistère de Guise Dequenue et Cie, 30 août 1893

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [30 août 1893](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) - Familistère

Description

Résumé

Invitation à la fête de l'Enfance de septembre : l'invitation reçue de la part de l'économat indique qu'une place sera réservée sur la scène du théâtre à Marie Moret, alors qu'elle occupe habituellement en cette circonstance avec sa famille la loge de Jean-Baptiste André Godin.

Mots-clés

[Fête de l'Enfance du Familistère](#)

Personnes citées [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Événements cités [Fête de l'Enfance du Familistère \(3 septembre 1893, Guise\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère : économat et magasins](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : théâtre](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-53

Collation1 p. (490r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilstère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 21/12/2021

Dernière modification le 20/06/2023

Guise Familistère
30 août 1893

Cher Monsieur,

J'ai reçu hier soir,
de votre honneur, une invitation à assister à la fête de l'enfance, où l'on me fit qu'une place me sera réservée sur la scène.

Il y a évidemment là un malentendu que je crois à propos de vous signaler de suite. Depuis le décès de mon mari, je n'ai assisté aux fêtes du Familistère qu'en occupant avec ma

amie M. Gadin

famille la loge qui était celle de M. Gadin. S'il devait y avoir une modification à cet égard, je vous serais obligée de m'en prévenir.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de toute ma considération

Marie Gadin